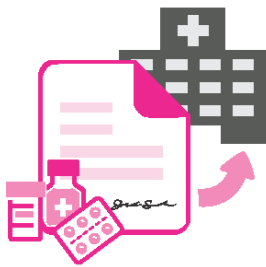




A l'entrée, je facilite le recueil de mes données, les soignants en ont besoin pour assurer ma prise en charge :



- en apportant mes ordonnances actuelles et mes médicaments pour mieux les identifier.
- en indiquant aux soignants si j'ai ouvert un dossier pharmaceutique et en leur autorisant l'accès.



- en signalant précisément mes allergies aux médicaments.

Au cours de mon hospitalisation, les soignants doivent respecter des bonnes pratiques pour ma sécurité et je les accepte :

Pharmacie



- En confiant mes médicaments à l'infirmier dès mon entrée, qui les rangera dans un lieu sûr ou à mes proches pour les ramener à mon domicile.
- C'est la pharmacie de l'hôpital qui fournit mon traitement, et mes médicaments personnels ne peuvent être utilisés que pour moi dans certains cas.
- En énonçant mon nom/prénom et date de naissance avant que l'infirmier me donne un médicament.

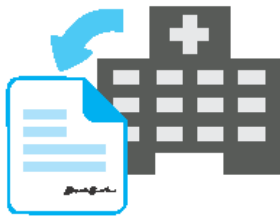


- en ne prenant aucun autre médicament que ceux prescrits et donnés au cours de mon hospitalisation car il existe des risques liés aux associations médicamenteuses.



- en évitant d'interrompre un soignant lorsqu'il est en train d'exécuter un acte à risque.
- en appelant le soignant si je ressens des démangeaisons ou des difficultés respiratoires (signes possibles d'une allergie médicamenteuse).

A ma sortie, j'interroge les médecins et/ou l'infirmier pour bien comprendre mes nouveaux traitements :



- en prenant connaissance de ma prescription de sortie et des changements intervenus (ajouts /suppressions /modifications de dose).
- en m'assurant de la possibilité d'obtenir les nouveaux traitements instaurés dans ma pharmacie de ville ou à la pharmacie de l'hôpital.



- en réclamant mes traitements personnels si je les ai confiés en début de séjour.
- La forme, le nombre et la présentation des médicaments qui me sont donnés à l'hôpital peuvent être différents de ceux que je prends habituellement.
- Le médecin adapte mon traitement à mon état de santé et il peut modifier, supprimer ou ajouter des médicaments.
- Il peut prescrire un médicament équivalent ou un générique.